

	CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
	Prérequis								
	Un logement meublé d'une pièce d'habitation destiné à accueillir une ou deux personnes doit avoir une surface minimale de 9m² lorsque la cuisine est séparée ou d'au moins 12m² lorsqu'il existe un coin cuisine	PRQ	/	PRQ	PRQ	PRQ	PRQ	PRQ	
	Chapitre 1 : Equipements et aménagements								
	1.1. Aménagement général								
	Surfaces de l'habitation Surface de base minimum d'un logement composé d'une seule pièce d'habitation pour une ou deux							T T	
	personnes (studio ou T1)			12m²	14m²	18m²	20m²	26m²	Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*, 4* et 5*).
	Surface moyenne minimum de la (des) chambre(s) supplémentaire(s) à additionner avec la ligne du dessus			7m²	8m²	9m²	NA	NA	Surface exigée pour une 1 à 2 personnes (à partir du T2). La hauteur sous plafond ne peut être inférieure à 1,80m pour la mesure des surfaces. Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7m² (uniquement pour les catégories 1*, 2* et 3*).
	Surface minimum de la (des) chambre(s) supplémentaire(s) à additionner avec la ligne du dessus			NA	NA	NA	10m²	12m²	Surface exigée pour une 1 à 2 personnes (à partir du T2). La hauteur sous plafond ne peut être inférieure à 1,80m pour la mesure des surfaces.
	Surface additionnelle de la pièce d'habitation par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes par pièce d'habitation, dans la limite de 4 personnes de 1* à 4* et dans la limite de 3 personnes en 5*)			3m²	3m²	3m²	3m²	3m²	En 1*, 2*, 3*, 4* : Il est toléré un maximum de quatre couchages par pièce d'habitation. En 5* : Il est toléré un maximum de trois couchages par pièce d'habitation.
1	Surface totale minimum (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	x	5	x	x	X	X	x	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Pour les catégories 1*,2* et 3* seulement, et pour les logements T2 et plus, les surfaces habitables requises peuvent être globalisées (réparties différemment par pièce) hors sanitaires dans la limite de 7m² minimum par pièce.
	Surface totale majorée	0	1 à 5	0	0	0	0	0	Bonification de 1 point par tranche de 20 % de surface supplémentaire (de 1 à 5 points). Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Le critère peut être validé indépendamment du précédent.
	Equipement électrique de l'habitation	V	1	V	V	V	V	V	
	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation Tous les éclairages du logement fonctionnent et sont en bon état	X	3	X	X	×	X	X	
	Téléphonie et communication	^	3						
5	Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement	O ou NA	1	0	0	0	0	0	Téléphone en commun non accepté. Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable.
6	Accès internet par un réseau local sans fil (WiFi)	X ou O ou NA	2	0	X	X	Х	X	Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable.
7	Accès internet filaire avec câble fourni	O ou NA	2	0	0	0	0	0	Sauf impossibilité technique (ex : zones blanches justifiées), alors le critère est non applicable.
	Télévision et équipement hi-fi								
	Télévision à écran plat avec télécommande	X ou O	2	0	Х	Х	X	X	
	Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales	X ou O	2	0 0	0	0	X O	X	
	Possibilité d'acceder à au moins deux chaines internationales Radio	X ou O	2	0	0	X	X	X	
	Enceinte connectée	X ou O	1	0	0	0	0	X	
	Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos	X ou O	2	0	0	0	0	X	
	Equipements pour le confort du client	,							
14	Occultation opaque : extérieure ou intérieure dans chaque pièce comportant un couchage principal	Х	3	Х	Х	Х	Х	Х	
15	Le logement est équipé de double vitrage	X ou O ou NA	3	0	0	0	Х	X	Ce critère est non applicable en cas d'impossibilité architecturale et/ ou impossibilité locale justifiée.
16	Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement	X ou NA	5	Х	Х	Х	Х	х	Un système de chauffage présent dans toutes les pièces d'habitation y compris la (ou les) salle(s) d'eau. Sauf exception justifiée par le climat (DROM-COM), alors le critère est non applicable.
17	Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement	X ou O ou NA	3	0	0	0	0	X	Sauf Saint Pierre et Miquelon et haute montagne (>1000 mètres d'altitude) alors le critère est non applicable. A vérifier par tout moyen.



(Source: arrêté du 24 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Machine Service Engage process of a possession of the property of signature (see a possession of the property of signature)	_									
Secret losse describes pour les largements de la personne de plante de la proprieta de provincia	18	Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus	X ou O	3	0	0	х	х	x	
20. Exercise de métospa spragmente que su operante (minimum au nous est est balla à brasse aux carplatine (19	Séche-linge électrique pour les logements de 6 personnes et plus		2	0	0	0	x	x	gratuitement. Pour les catégories 4 et 5 étoiles, sèche-linge privatif obligatoire - tolérance dans un local privatif extérieur au logement. Sauf exception justifiée par le
June 1 and the force is fragment excessed expressed expressed in the present in t	20	Etendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement	X	2	X	X	X	X	X	
Please to so defended de responsent dans la logement X on M 3 X X M M M M M M M M	21		х	3	Х	Х	х	х	х	
2. Description describes the respected can be integrated in the proposal of the property o	22	Fer et table à repasser	X ou O	2	0	0	Х	Х	Х	
24 Place for our demost de majoritant of programment and charge green of philabilitation of counter of the programment of a count of the counter of the programment of the programme		Mobiliers								
15 Professor of une table of a visuos correspondural à la capacida (account) X or MA X X X X X X X X X	23	Placards ou éléments de rangement dans le logement	X ou NA	3	X	X	NA	NA	NA	
15 Professor of une table of a visuos correspondural à la capacida (account) X or MA X X X X X X X X X			X ou O	3	0	0	Х	Х	X	Obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3*, 4* et 5*.
So Prince of un countrie or fundamental post depoted in Section (Section Countries) and provided in the Country of Section Countries (Section Countries) and the Countries (Section Co								Х		The state of the s
1.2. Americane of such babos 1.2. Americane des chambes 1.2. America										Le critère devient non applicable s'il n'y a pas de séjour.
Literal Life Literal Life Life Description Life										
Listageur Listag					_ ^			_ ~		
- Langeur 18(1) pour deux personnes 190 cm 90 cm										
Ligginger 190 cm										
- Lift(s) pour deux personnes: - Lift(s) personnes: - Lift(s)					00 es-	00 er	00 ex-	00 er:	00 er:	
Lift) pour deux personnes: - Langeurr Ja0 cm 140 cm 140 cm 150 cm	-									
- Lingueur	_				190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	200 cm	
Longueur Joguer	-						1		1	
Respect des dimensions du (ou des) lis(s) X										
Respect des dimensions du (ou des) lit[s) X 4 X X X X X X X X X X X X X X X X X		- Longueur			190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	200 cm	
30 Deux couverties ou une couette par il re-couette par personne pour les catégories 3", 4" et 5". 32 Materias et orelliers prostogés par des allaises ou des houses amovibles x 2 2 X X X X X X X X X X X X X X X X X	28	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	х	4	х	х	х	x	х	 lits superposés (80cmx190cm) lits jumeaux ou lits gigogne (80cmx190cm) pouvant être assemblés en lit double de 160 cm canapé-lits convertibles (130cmx190cm) - uniquement pour les studios de catégorie 1* et 2*
30 Deux couverties ou une couette par il re-couette par personne pour les catégories 3", 4" et 5". 32 Materias et orelliers prostogés par des allaises ou des houses amovibles x 2 2 X X X X X X X X X X X X X X X X X	29	Matelas haute densité et / ou avec une énaisseur de qualité	0	2	0	0	0	0	0	La densité doit être supérieure à 30 kg/m3 ou équivalent l'épaisseur doit être minimum de 21 cm
31 Deux Couvertures ou une couette par III - Couette de Dilgatoire pour les catégories 3", 4" et 5"										
Section Sect							+			
Equipments et mobiliers (dont électriques) 3						- ^				Les pialus sont autorises pour valider le critere dans les divolvi-colvi.
33 Edizinge en-tête de lit par personne avec interrupteur individuel 44 Interrupteur ou système de commandé de l'éclairage central près du lit 54 Augustion de l'éclairage central près du lit 55 Présence d'une prise de courant libre située près du lit 56 Présence d'une prise de courant libre située près du lit 57 Présence d'une prise de courant libre située près du lit 58 Présence d'une table de chevet par personne 59 Présence d'une table de chevet par personne 50 D	32		^		_ ^	^		_ ^	^	
34 Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit	22		.,	2			T			
35 Présence d'une prise de courant libre située près du lit 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					X	X	X	X	X	
36 Présence d'une table de chevet par personne 1.3. Equipements et aménagement des sanitaires Niveau d'équipements sanitaires requise an sanitaires (au sanitaires requise d'équipement sur purise pour les logements jusqu'à (inclus): 5 pers. 6 pers. 6 pers. 6 pers. 4 pers. 7 Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement X 2 X X X X X X Présence d'une salle d'eau privative aver accès indépendant dans un espace intérieur au logement X 3 X X X X X X X X X X X X X X X X X					_					
13. Equipements et aménagement des sanitaires Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements jusqu'à (inclus): Seprisor Sep										
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements jusqu'à (inclus): 5 pers. 6 pers. 6 pers. 7 pers. 5 pers. 9 pers. 5 pers. 9 pers. 5 pers. 9 pers. 1 Dire salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement X 2 X X X X X X X X X X X X X X X X X			X ou O	2		0	X	X	X	
37 Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement X 2 X X X X X X X X X X X X X X X X X										
Une salle d'eau privative avec accès indépendant dans un espace intérieur au logement X 3 X X X X X Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire et une douche 41 Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement X ou NA 2 X X X X X X X X X X X X X X X X X X					6 pers.	6 pers.	6 pers.	6 pers.	4 pers.	
Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire (équipée d'une douchette) - une douche (dimensions supérieures au			Χ		X	X	X	X	X	
- un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) - un lavabo avec eau chaude - une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) - un douche (dimensions supérieures au standard) ; une baignoire et une douche 41 Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement X ou NA 2 X X X NA Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm 42 Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement X ou NA 2 X X X X X NA Toilette sèche acceptée.	38	Une salle d'eau privative avec accès indépendant dans un espace intérieur au logement	X	3	X	X	X	X	X	
- un lavabo avec eau chaude - une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) 40	39	- un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et	X ou NA	3	х	X	х	NA	NA	
42 Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	40	 un lavabo avec eau chaude une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) 	X ou O	2	0	0	0	x	x	
	41	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	X ou NA	2	X	X	X	X	NA	Toilette sèche acceptée.
	42		X ou O	2	0	0	0	0	X	Toilette sèche acceptée.



	Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements à partir de X personnes :			7 pers.	7 pers.	7 pers.	7 pers.	5 pers.	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,								
									Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable en 1,2,3,4* Pour les logements de moins de 5 personnes, ce critère est non applicable en 5*.
43	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	X ou NA	5	X	X	X	Х	X	Si toutes les chambres sont équipées de salles d'eau, alors le critère est validé.
									Le critère peut être validé si cette deuxième salle d'eau n'a pas d'accès indépendant; uniquement si la première salle d'eau (jusqu'à 6 personnes) a bien un accès indépendant.
44	Présence d'une salle d'eau ainsi équipée : - un lavabo avec eau chaude - une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche ; une baignoire et une douche	X ou NA	3	x	x	x	х	х	Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable en 1,2,3,4*. Pour les logements de moins de 5 personnes, ce critère est non applicable en 5*.
45	Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement	X ou NA	2	x	x	x	x	X	Toilette sèche acceptée. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable en 1,2,3,4* Pour les logements de moins de 5 personnes, ce critère est non applicable en 5*.
	Equipements salle(s) d'eau								
46	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	X ou O	2	0	0	X	X	X	
47	Présence de produits d'accueil	X ou O	3	0	0	X	X	X	
48	Une prise de courant libre à proximité du miroir	X ou O	2	0	X	X	X	X	
49	Patère(s) ou porte-serviettes	Χ	1	Х	Х	Х	Х	Х	
50	Sèche-serviettes électrique	X ou O	2	0	0	0	0	Х	
51	Miroir de salle de bain	Χ	2	Х	Х	Х	Х	Х	
52	Miroir en pied	X ou O	2	0	0	0	Х	Х	
53	Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir	Χ	2	Х	Х	X	Х	Х	
	Espace(s) de rangement supplémentaire(s)	X ou O	2	0	0	Х	Х	Х	
	Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant	X ou O	1	0	0	Х	Х	Х	Un deuxième sèche-cheveux est exigé dans le logement à partir de 7 personnes.
	1.4. Equipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine				<u> </u>				
	Bac(s) à laver								
56	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur	X	3	Х	Х	Х	Х	Х	
	Appareils de cuisson								
	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus)			2 foyers	2 foyers	4 foyers	4 foyers	4 fovers	
	Table de cuisson pour logement à partir de 5 personnes			4 foyers	4	4 fovers	4 fovers	4	
57	Nombre de foyers respectés	х	3	X	X	X	X	X	Pour les exigences d'une plaque à 4 foyers, si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.
58	Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz	0	2	0	0	0	0	0	
	Four ou mini-four	X	3	Х	Х	Х	Х	Х	
60		X ou O	2	0	X	X	X	X	
	Ventilation ou ventilation mécanique contrôlée	X	4	Х	X	X	X	X	Il est entendu par "ventilation" une aération naturelle dans la cuisine ou le coin cuisine.
	Hotte aspirante	0	2	0	0	0	0	0	
	Vaisselle et matériels de cuisson	-							·
	Quantité de vaisselle de table non dépareillée minimum par personne :								
63	- 2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2 assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes	Х	3	x	х	x	х	x	
1	cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs	.,	-	~	^	"		^	
64	Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne	X ou O	1	0	0	0	X	X	
ا ا			-		Ť		^		
	Equipement minimum pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 2 casseroles, 1								
65	poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau	Х	3	x	х	x	х	x	
	à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 moule à tarte et/ou moule à gâteau, 1 ouvre- boîte, 1 économe, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoir, 1 spatule, 1 fouet	••	•				.,	,	
66	Au moins deux équipements de petit-électroménager	X ou O	2	0	Х	X	Х	X	
	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions	0	3	0	0	0	0	0	
· ·	nacocasca, oa care rapear oa robot de caisme martinonetions	•	-)		V	·	Š	I .



99 La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état

Autres matériels 68 Cafetière 69 Machine à expresso X ou O 2 0 0 0 70 Bouilloire 1 0 Х Х Χ X ou O 71 Grille-pain X ou O 1 0 Х Χ 72 Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes O X ou O 2 0 0 Х 73 Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes 2 0 0 X ou O 74 Réfrigérateur avec compartiment conservateur 110 litres pour deux personnes, 10 litres en plus par occupant supplémentaire. 75 Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur 0 0 X ou O 1 76 Poubelle fermée avec couvercle 1.5. Environnement et extérieurs Ascenseurs Sauf contrainte locale ou architecturale. 77 Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée 4 Х Х NA NA Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors lorsque le critère est obligatoire il devient non applicable. X ou NA Si le logement est situé entre le 1er et 3ème étage, alors lorsque le critère est obligatoire il devient optionnel. Sauf contrainte locale ou architecturale. Pour les catégories 1* et 2*, les points se cumulent avec ceux du critère précédent. (ou O ou 78 Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée 4 0 0 Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors lorsque le critère est obligatoire il devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1er et 2ème étage, alors lorsque le critère est obligatoire il devient optionnel. Parking voiture 79 Emplacement(s) à proximité X ou NA 4 En cas de contrainte locale le critère est non applicable. (ou O ou 80 Emplacement(s) privatif(s) 3 0 0 En cas de contrainte locale le critère est non applicable. NA 81 Garage ou abri couvert privatif 2 0 0 0 0 Balcon, loggia, terrasse, jardin 82 Logement avec balcon, loggia ou veranda (3m² minimum) 0 0 0 0 0 3 0 83 Logement avec terrasse ou jardin privé (8m² minimum) 0 0 O O 4 O O O O 84 Logement avec parc ou jardin (50m² minimum) 200m2 minimum quand il est commun à d'autres logements 85 Présence de mobilier de jardin privatif propre et en bon état 0 0 0 0 0 0 86 Mise à disposition d'une plancha extérieure et/ou d'un barbecue extérieur 0 0 0 Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement 87 Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement X ou O 0 0 Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. 88 Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement 0 O 0 2 0 0 0 Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. 89 Piscine extérieure ou intérieure Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. 0 0 0 0 0 0 2 90 Piscine extérieure ou intérieure chauffée 0 2 0 0 0 0 0 Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. 91 Existence de rangement(s) pour équipement sportif ou NA 1 0 0 0 0 O Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. NA si localisation non adaptée. Environnement 0 0 0 0 0 92 Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine) 0 2 Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : 3 0 0 0 0 Accès situé à 1km maximum. nature, culture et sport 94 Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun 0 Ω 0 Ο 0 Accès situé à 1km maximum. 1.6. Etat et propreté des installations et des équipements Le sol, le plafond, la paroi de douche (ou rideau de douche) et les murs sont propres et en bon état (absence de moisissures, saletés, traces de calcaire, X ONC X ONC X ONC X ONC X ON 95 Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état 5 cheveux...). Absence de carrelage cassé et de revêtement abimé. Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de papier peint abîmé et déchiré, de carrelage cassé, de moquette tâchée, de traces de 96 Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état X ONC 5 X ONC X ONC X ONC X ONC X ONG moisissures... X ONC X ONC X ONC X ONC 97 Le mobilier est propre et en bon état 5 X ONC X ONC Absence de mobiliers cassés, déboités et sales, 98 La literie est propre et en bon état X ONC 5 X ON X ON CONC X ONC Ensemble constitué par matelas et sommier. Absence de tâches, de trous, de décoloration.

X ONC Absence d'équipements cassés, déboités et sales. Absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de carrelage cassé, de traces de moisissures...

5

X ONC

X ONC

X ONC

X ONC



	Chapitre 2 : Services aux clients								
	2.1. Qualité et fiabilité de l'information client								
	Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins								
100	une langue étrangère	X	3	Х	Х	X	X	Х	
101	Mise à disposition d'un livret d'accueil	X ou O	2	0	0	X	X	Х	
	2.2. Les services proposés								
102	Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant	X ou O	3	0	Х	X	X	Х	
103	Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client	X ou O	2	0	0	0	X	Х	
104	Existence d'une boite à clé ou système équivalent	0	2	0	0	0	0	0	
105	Draps de lit proposés systématiquement par le loueur	Х	2	Х	Х	Х	Х	Х	
106	Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur	Х	2	Х	Х	Х	Х	Х	
107	Linge de table	X ou O	2	0	0	Х	Х	Х	
108	Lits faits à l'arrivée proposés sytématiquement par le loueur	X ou O	2	0	0	0	Х	Х	
109	Matériel pour bébé à la demande	X ou O	2	0	0	Х	Х	Х	
110	Service de ménage proposé systématiquement	X ou O	2	0	Х	Х	Х	Х	
111	Présence de produits d'entretien	Х	2	Х	Х	Х	Х	Х	
112	Adaptateurs électriques	X ou O	2	0	0	0	Х	Х	
113	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement	X ou O	2	0	0	0	Х	Х	
114	Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère	X ou O	1	0	0	0	х	Х	
115	Animaux de compagnie admis	0	2	0	0	0	0	0	
	Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable								
	3.1. Accessibilité								
	Information, sensibilisation								
116	Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information	Χ	2	Х	X	Х	X	X	
	Autres services								
	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	0	2	0	0	0	0	0	
	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	0	2	0	0	0	0	0	
	Présence de WC avec barre d'appui	0	2	0	0	0	0	0	
120	· 0 · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0	2	0	0	0	0	0	Minimum 0,77 mètre (passage utile).
121	Document accessible mis à disposition	X	1	X	X	X	X	X	Si le meublé est labellisé Tourisme et Handicap, le critère est validé.
	Obtention du label Tourisme et Handicap	0	3	0	0	0	0	0	
	3.2. Développement durable							.,	
123	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	X	3	X	X	X	X	X	
	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	0	2	0	0	0	0	0	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
	Borne de recharge pour les véhicules électriques Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	X	3	X	X	X	X	O X	
126	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	X 0	1	0 0	X 0	0 0	0 0	X	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
		X ou NA	1	X	X	X	X	V	Les points se cumulent avec ceux du critere precedent. Si l'immeuble ou la commune n'a pas mis en place un système de tri sélectif alors le critère est non applicable.
129	Existence d'un composteur	O	1	0	0	0	0	0	or immediate ou la commune in a pas mis en prace un système de un serecur alors le critere est non applicable.
	Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de			- U	-				
130	respect de l'environnement	X	2	X	X	X	X	X	
	Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bains	0	2	0	0	0	0	0	
	Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement	X	1	X	X	Х	X	X	
133	Obtention d'un label environnemental	0	3	0	0	0	0	0	Les labels autorisés pour valider le critère sont les labels recommandés par l'ADEME.

Critères obligatoires	X
Critères " à la carte "	0
Critères " non applicables "	NA
Critères " obligatoires non compensables "	X ONC